



Communiqué de presse

Embargo: 29.08.2016, 10:00

15 Education et science

N° 0351-1608-20

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

Introduction réussie de la formation initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

Neuchâtel, 29.08.2016 (OFS) – **Sur les 5409 personnes qui ont commencé en été 2012 une formation initiale de deux ans conduisant à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), près de trois quarts ont achevé leur formation avec succès à la fin de 2014. La plupart (70,4%) l'ont fait par la voie ordinaire et sans résiliation du contrat d'apprentissage (RCA). Près de la moitié de jeunes ayant résilié un contrat d'apprentissage ont recommencé une autre formation certifiante du degré secondaire II. L'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'Observatoire suisse de la formation professionnelle à l'Institut fédéral des hautes écoles en formation professionnelle (OBS IFFP) ont analysé pour la première fois les résiliations de contrat d'apprentissage dans les apprentissages conduisant à une attestation.**

Les résiliations de contrat d'apprentissage représentent la principale raison pour laquelle environ 10% des jeunes adultes en Suisse n'achèvent pas une formation. A cet égard, une résiliation de contrat d'apprentissage (RCA) n'équivaut pas à un abandon de l'apprentissage. De nombreux jeunes concernés par une RCA recommencent une formation et l'achèvent avec succès. Ce n'est que depuis l'introduction du nouveau numéro d'assuré AVS dans la statistique de la formation qu'il est possible d'analyser longitudinalement le parcours des jeunes dans le système de formation et de faire une distinction entre interruptions effectives de formation et changements d'entreprise ou de profession ou réentrée dans une autre formation certifiante du degré secondaire II. Sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Observatoire suisse de la formation professionnelle à l'Institut fédéral des hautes écoles en formation professionnelle (OBS IFFP) a analysé pour la première fois les résiliations de contrat d'apprentissage de manière approfondie. En se fondant sur de nouvelles données qui ont permis d'appliquer une nouvelle méthode de calcul, on dispose désormais des premiers résultats pour la formation initiale de deux ans conduisant à l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Les résultats pour les formations conduisant au certificat fédéral de capacité (CFC) ne seront pas disponibles avant fin 2017.

Taux élevé de certification dans les AFP

Près des trois quarts des apprentis ayant commencé une formation initiale de deux ans en été 2012 ont achevé leur formation avec succès à la fin de 2014. La plupart (70,4%) l'ont fait par la voie ordinaire, autrement dit sans résiliation du contrat d'apprentissage. Le quart restant n'a acquis encore aucun titre professionnel deux ans et demi après le début de la formation. La plupart d'entre eux (20,2%) n'ont, deux ans plus tard, pas passé la procédure de qualification (PQ), soit parce qu'ils ont arrêté l'apprentissage sans réentrée, soit parce qu'ils ont entamé, après la résiliation du contrat, une autre formation initiale qu'ils ne sont à même d'achever plus tard. Près de 6% des apprentis n'ont pas passé la procédure de qualification (PQ) avec succès.

Taux de réentrée élevé après une résiliation de contrat d'apprentissage

Pour de nombreux apprentis, la résiliation de contrat de travail ne représente pas le point final de leur formation professionnelle. Près de la moitié (48,9%) des apprentis qui ont commencé une formation initiale de deux ans en 2012 et l'ont terminée prématurément, ont recommencé un apprentissage avant fin 2014. Un bon cinquième d'entre eux ont changé d'entreprise formatrice. Une part presque équivalente de ces apprentis a opté pour une formation professionnelle initiale conduisant à un certificat fédéral de capacité (CFC), que ce soit dans le même domaine de formation (par ex. passage d'assistant(e) du commerce de détail AFP à gestionnaire du commerce de détail CFC) ou dans un autre.

Différences modérées selon la nationalité et le sexe

Les différences entre les apprentis suisses et ceux de nationalité étrangère sont minimes. Celles selon le sexe sont plus importantes: 26,9% des apprentis de sexe masculin ont eu au moins une RCA, contre 21,6% des apprentis de sexe féminin. Cette différence est statistiquement significative, et elle demeure lorsque l'on tient compte de la répartition des apprentis de chaque sexe entre les professions.

Différences considérables selon les domaines de formation

On observe de fortes disparités par domaine de formation selon la classification CITE 2013: Les domaines « Conception et administration de bases de données et de réseau » (12,8%), « Santé et protection sociale » (14,3%) et « Horticulture » (19,8%) présentent des taux de résiliation inférieurs à la moyenne, alors que ces taux sont supérieurs à la moyenne pour les domaines « Services de soins de beauté et de coiffure » (40%) et « Hôtellerie et services de restauration » (35,6%).

Différences notables selon les grandes régions et les cantons

Outre le taux de RCA à l'échelle nationale, on a calculé pour la première fois les taux de RCA au niveau des grandes régions, mais dans ce cas aussi uniquement pour les formations initiales de deux ans. Les différences entre ces régions sont importantes: le taux est de 17,3% en Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG), ce qui est nettement au-dessous de la moyenne nationale de 24,4%. Le taux est par contre deux fois plus élevé (35,1%) dans la Région lémanique (VD, VS, GE). Des taux supérieurs à la moyenne nationale s'observent aussi dans l'Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU) (26,8 %) et – dans une moindre mesure – au Tessin et en Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG), avec 24,5%. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence, car du fait de la brièveté de la période d'observation, une seule année d'entrée a pu être étudiée.

Faibles taux de redoublement dans la formation professionnelle initiale

Au degré secondaire II, 5% des tous les apprentis ont redoublé en première année entre 2012 et 2013. Dans les écoles de maturité gymnasiale, le taux de redoublement en première année atteignait 9% pour ensuite décroître progressivement avec l'avancement dans les études (5% en troisième année). La formation professionnelle initiale, soit les formations préparant à un certificat fédéral de capacité (CFC) ou à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) se distinguait par des taux de redoublement en première année comparativement bas (de l'ordre de 3%). Ce taux progressait toutefois systématiquement dans l'année de certification (à 6% en moyenne pour les CFC), souvent suite à un échec à l'examen de fin d'apprentissage.

Méthode

L'OBS IFFP, sur mandat de l'OFS, a calculé pour la première fois un taux de résiliation de contrat d'apprentissage (taux de RCA) et un taux de réentrée à l'échelle nationale. Les deux taux sont basés sur une approche longitudinale: tous les apprentis ayant commencé en été 2012 une formation de deux ans conduisant à l'AFP ont été « observés » jusqu'au 31.12.2014.

Le taux de RCA établi représente la part des personnes ayant commencé leur apprentissage en été 2012 et résilié leur contrat d'apprentissage prématurément. La méthode retenue permet en outre de déterminer également la part des personnes ayant connu plusieurs résiliations de contrat.

Une résiliation de contrat d'apprentissage (RCA) n'équivaut pas à une rupture de l'apprentissage. Grâce à l'introduction du NAVS13 comme identificateur personnel dans la statistique de la formation, il est désormais possible d'analyser longitudinalement le parcours des jeunes dans le système de formation (professionnelle) et de faire une distinction entre interruptions effectives de formation et changements d'entreprise ou de profession ou réentrée dans une autre formation certifiante du degré secondaire II.

Le rapport méthodologique de l'OBS IFFP peut être consulté à l'adresse: www.labb.bfs.admin.ch

L'OBS IFFP présentera un rapport détaillé des tendances dans le domaine RCA lors de sa première journée nationale le 9 septembre 2016: www.ehb.swiss/tagung-des-observatoriums

Le programme « Analyses longitudinales dans le domaine de la formation » (LABB)

Les données longitudinales de l'OFS offrent de nombreuses possibilités d'analyser les parcours de formation. L'introduction dans le cadre de la loi du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres d'un identificateur unique relatif aux personnes, le nouveau numéro AVS (NAVS13), dans les différents registres de l'administration fédérale a été une étape très importante pour la statistique publique. Dans le cadre du projet « Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation », le NAVS13 a été introduit dès 2012 dans l'ensemble des relevés de ce domaine. En 2014, l'OFS a initié le programme « Analyses longitudinales dans le domaine de la formation » en vue de tirer parti des nouvelles potentialités offertes par le NAVS13 et de couvrir les nombreux besoins d'analyse en la matière.

Il est ainsi possible d'analyser de manière approfondie les résiliations de contrat d'apprentissage, leur fréquence et leurs conséquences pour la suite du parcours de formation. Les résultats présentés forment une base pour d'autres analyses désormais menées à l'OFS de manière régulière.

D'autres études statistiques de parcours sont disponibles à l'adresse: www.labb.bfs.admin.ch

Formation professionnelle initiale de deux ans conduisant à l'attestation fédérale (AFP):

La formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale (AFP) est une nouveauté importante introduite en 2004 lors de l'entrée en vigueur de la loi sur la formation professionnelle (LFPPr; RS 412.10). La formation menant à l'AFP s'adresse à des jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire de niveau secondaire I et présentant des aptitudes essentiellement pratiques. Contrairement aux formations élémentaires, elle leur permet d'acquérir les mêmes compétences où qu'ils soient en Suisse et d'obtenir un diplôme de degré secondaire II reconnu sur le plan fédéral. L'AFP fait partie de la systématique suisse de la formation professionnelle et offre à ce titre la possibilité d'accéder à une formation menant à un certificat fédéral de capacité (CFC). On dénombre aujourd'hui pas moins de 53 formations menant à l'AFP dans tous les domaines de formation (état mars 2016). Quelque 5870 personnes ont obtenu une AFP en 2014, ce qui représente presque 10 % des personnes ayant obtenu un CFC.

Une évaluation publiée en juin 2016 par la Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) livre des informations pertinentes et représentatives sur l'employabilité des titulaires d'une AFP. Elle est centrée sur l'entrée dans la vie active, le maintien sur le marché du travail, la perméabilité du système de formation et sur les taux de réussite de la formation AFP. Cette évaluation est disponible à l'adresse: www.sbf.admin.ch/evaluationen

Renseignements:

Katrin Holenstein, OFS, Section Processus de formation, tél. : +41 58 463 62 32,
e-mail : Katrin.Holenstein@bfs.admin.ch
Irene Kriesi, OBS EHB, Tel. 058 458 28 27, E-Mail: irene.kriesi@ehb.swiss
Service des médias OFS, tél. : +41 58 463 60 13, e-mail : kom@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions:

Résiliation du contrat d'apprentissage, réentrée, réussite. Résultats pour la formation initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), 2016
Publication, n° de commande : 1642-1600. Prix : gratuit.
Commandes de publications : tél. : +41 58 463 60 60, fax : +41 58 463 60 61,
e-mail : order@bfs.admin.ch

Offre en ligne:

Résiliation du contrat d'apprentissage, réentrée, réussite. Résultats pour la formation initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), cohorte d'entrée 2012 suivie jusqu'au 31.12.2014, tableaux 2016. Ce set de tableaux, qui contient aussi des résultats cantonaux, est disponible à l'adresse: www.labb.bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse www.statistique.admin.ch > Thèmes > 15 - Education, science
La statistique compte pour vous. www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les organes impliqués dans l'assurance de la qualité du calcul du taux de résiliation du contrat d'apprentissage (taux de RCA) et du taux de réentrée, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP) et l'Institut fédéral des hautes écoles en formation professionnelle (IFFP) ont eu accès aux résultats des publications sous embargo.